



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E77253

VALABLE JUSQU'AU 25/11/2026

ÉDITÉ LE 27/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/09/2007

Forme juridique : SAS

DEPUIS LE 16/03/2022

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHE SUR YON 83143/2007B01195

Siret : 500 067 616 00028

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 5400416

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5419498904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5419498904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : OXELIA

IMPASSE LOUIS-MARIE BARBARIT
PARC ECO 85-1
85000 LA ROCHE-SUR-YON

Téléphone : 02 51 62 03 48

Portable : 0251620348

Fax : 02 51 47 97 46

Site Internet :

E-mail : contact@systeo-energies.fr

Responsabilité légale :

HOLDING PELLETREAU-PROUTEAU (903 008 456) / PELLETREAU FABRICE
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 10 Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	28/09/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	28/11/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	28/09/2023
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	01/12/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/12/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/12/2022
o Ventilation mécanique	01/12/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1